

La FSU fait lecture d'une déclaration préalable.

I Approbation des PV CHSCTMEN 16 mai et 27 juin 2017

Les procès-verbaux des séances des 16 mai et 27 juin sont approuvés.

II Projet d'arrêté d'application dans le MENSUR relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail

Un groupe de travail a été réuni le 8 novembre pour examiner le projet d'arrêté et étudier les propositions de modifications. Le texte sera présenté lors du Comité technique ministériel le 30 janvier.

Quelques amendements de la FSU ont été pris en compte, mais d'autres ont été abandonnés. Globalement le projet d'arrêté d'application reste en deçà du décret, ce qui n'est pas acceptable. En matière d'équipement, la FSU demande que paragraphe soit étoffé (article 6) et qu'il ne soit pas demandé à l'agent de garantir la conformité de son installation électrique. Elle souhaite également que les modalités de prise en charge des accidents de service dans le cadre du télétravail soient ajoutées (article 8), tout comme des éléments sur la charge de travail. La référence à l'assurance habitation permettant l'exercice du télétravail pose aussi problème.

La DGRH rappelle la méthode et qu'il n'est pas question de prendre en compte des modifications au-delà des propositions qui ont déjà été retournées par les organisations syndicales.

Un avis sur le projet d'arrêté d'application est proposé et soumis au vote :

FSU, FO : Pour

UNSA : Contre

III Questions posées par les représentants du personnel

1) Conditions de correction et de convocation au baccalauréat

Question posée par la FSU, en complément de l'avis adopté lors du CHSCTMEN du 21 novembre 2016

La FSU signale que cela a permis d'améliorer la situation dans les académies d'Orléans-Tours et Lyon. Les CHSCT sont intervenus sur la base de l'avis du CHSCTMEN. Mais ce n'est pas le cas partout. Elle demande que le ministère intervienne pour que les conditions de correction et convocation soient améliorées partout.

La DGRH sollicitera la DGESCO sur cette problématique.

2) Conditions d'application de la circulaire DGAFP du 31 mars 2017 relative au renforcement de la politique de prévention et de contrôle des absences pour raisons de santé dans la FP

Question posée par la FSU

La FSU signale une erreur sur la circulaire portée à l'ordre du jour. Elle souhaite intervenir, sur la circulaire du 15 mars 2017. Le vade-mecum sur les autorisations d'absence en annexe 1 est problématique. Les absences pour raison de santé distinguent les examens médicaux obligatoires liés à la surveillance médicale annuelle de rendez-vous médicaux non obligatoires accordés sans traitement. Le texte est très contraignant pour les agents, mais pas pour l'administration qui se défausse de son obligation et n'est pas en capacité de rendre effectifs les rendez-vous médicaux dans le cadre de la médecine de prévention.

La DGRH souligne que ce texte a déjà été examiné en CTM mais reconnaît que celui-ci a une incidence sur la gestion des autorisations d'absence des enseignants.

Un avis demandant l'abrogation de la circulaire est reporté au prochain CHSCTMEN où la question sera portée à l'ordre du jour.

Un avis sur le jour de carence est proposé et soumis au vote :
FSU, UNSA, FO : Pour

3) Conséquences de la suppression des contrats aidés sur les conditions de travail
M. Thurat, sous-directeur de la gestion des programmes budgétaires (DGESCO)

Question posée par la FSU

La FSU a voulu que ce point soit porté à l'ordre du jour alors qu'un CHSCTMEN était prévu en septembre. Les suppressions d'emplois aidés ont des conséquences pour les personnels dont le contrat s'arrête brutalement ainsi que pour les personnels restants dont la charge de travail s'accroît. La FSU signale une gestion inhumaine des fins de contrat. Le risque d'augmentation des RPS est réel. Dans le premier degré, la baisse des contrats et la priorité accordée à l'accompagnement des élèves en situation de handicap signifient la disparition de l'aide à la direction et au fonctionnement de l'école. Or c'est une mission importante qui englobe l'aide apportée au quotidien à la direction, à la sécurité et au fonctionnement. La situation est parfois dramatique dans les écoles, en particulier pour les directeurs et directrices qui constatent un accroissement de leur charge de travail.

La DGESCO précise que l'Education nationale bénéficie de 50 000 emplois à la rentrée 2017, soit le plus fort volume. Depuis 2016, le ministère offre à 11 200 contrats aidés par an une possibilité d'insertion sur un emploi d'AESH. Les besoins en termes d'accompagnement et en décharges de direction pour les écoles de 4 classes ont été pris en compte.

Les organisations syndicales ont été reçues le 6 novembre et ont été informées que les arrêts seraient échelonnés en fonction des fins de contrats. Certaines académies ont trouvé des solutions pour gérer ces fins de contrat en permettant par exemple à des personnes n'ayant pas l'expérience requise d'accéder à un emploi d'AESH. Le problème aujourd'hui est

un problème de recrutement. Le ministère de l'Education nationale se heurte à une énorme contrainte car elle doit être en capacité d'honorer une notification de la MDPH à chaque moment de l'année scolaire. Concernant la mission d'aide, l'organisation juridique de l'école ne permet pas de recruter aujourd'hui des secrétaires administratifs. Même si les attentes en termes d'allègement des tâches des directeurs d'école ne sont pas encore satisfaisantes, on ne peut pas nier certaines avancées.

Pour la FSU, la difficulté à recruter reste liée aux conditions de travail et d'emploi (perte de salaire entre le CUI et le CDD d'AESH, travail à temps incomplet, salaire faible). La seule perspective est la création d'emplois sous statut de la FP, comme le préconise le médiateur de l'Education nationale dans son dernier rapport. Sur la direction d'école, il y a un sur empiement des tâches (notamment celles qui étaient dévolues aux secrétaires de collège ou de circonscription). Aujourd'hui 80% des tâches des directeurs sont liées à l'administratif.

La DGESCO reconnaît que les AESH sont employés sur des services incomplets et que cela peut rendre le recrutement compliqué. Il s'agit de travailler avec les MDPH pour aller plus loin en termes de prescriptions, notamment sur ce qui concerne l'aide mutualisée (40% au niveau national). D'autres modalités sont à envisager sur la préparation au diplôme, notamment dans le cadre de l'apprentissage. Le problème vient de la forte augmentation des besoins d'accompagnement, de 5 000 emplois par an au minimum, ce qui implique de recruter 10 000 personnes. Pour information 135 000 élèves sont accompagnés à la rentrée 2017.

La FSU propose un avis sur les emplois aidés.
Voté à l'unanimité

4) Conditions de fonctionnement d'un CHSCT départemental

Ce point est retiré de l'ordre du jour à la demande de FO.

5) Fonctionnement du CHSCT Grenoble

Question posée par FO

Un arrêté de décharge comporte la précision que celle-ci peut être arrêtée en fonction des besoins impérieux de remplacement.

Pour la DGRH, la circulaire sur les moyens des représentants des CHSCT précise que ceux-ci doivent prendre en compte les nécessités du service et donc que l'arrêté n'est pas contraire à l'esprit de la circulaire.

6) Suite de l'avis sur la température

Question posée par FO

Il y a un désaccord sur la réponse apportée à l'avis qui renvoie aux seules préconisations de l'OMS, mais pas aux mesures qui incombent à l'employeur. Le renvoi aux collectivités n'est

pas suffisant.

7) Situation de Chilly Mazarin, Essonne

Question posée par FO

IV Informations diverses

Situation en Guadeloupe et à St Martin après l'ouragan IRMA : point d'information

La DGRH liste ce qui a été fait conjointement avec l'académie de la Guadeloupe pour faire face à la situation exceptionnelle après le passage de l'ouragan et assurer un retour à la vie normale aux agents. Un premier volet a concerné un dispositif d'aides sociales portant sur le secours d'urgence : 150 personnels repérés comme prioritaires sur l'île de St Martin en ont bénéficié pour un montant total de 100 000 euros d'aides, deux CAAS se sont tenues. Pour le ministère, cette aide d'urgence doit s'inscrire dans la durée. Un second volet a concerné la prise en charge du transport aérien. Le troisième volet a concerné l'aide au logement des personnels (convention avec un bailleur social, mise à disposition de 13 logements pour reloger des personnels). Une aide exceptionnelle de 400 000 euros a été débloquée par le ministère.

Une convention a été signée en novembre dernier avec la MGEN au titre des dispositifs d'actions dans le cadre des réseaux PAS (renforcement du suivi d'écoute et du soutien psychologique pour une durée illimitée, renforcement d'un système d'information téléphonique pour l'ensemble des agents sinistrés pour les informer sur leurs droits et sur les différents dispositifs d'aide sociale qui existent, dispositif complémentaire de secours d'urgence pour aider les agents à faire face à des dépenses imprévues). Cette convention fait l'objet d'un financement de 200 000 euros.

D'autres actions sont identifiées mais ne sont pas encore mises en œuvre, en lien notamment avec le ressourcement des agents.

La FSU fait état d'une enquête conduite dans le 1^{er} degré début novembre auprès de 210 collègues. Beaucoup de congés maladie sont liés à une situation traumatique accentuée par les conditions de reprise professionnelle (double rotation des classes, locaux ne répondant pas aux normes de sécurité). Des demandes de communication de rapports de sécurité (toiture envolée, infiltration d'eau, accès à l'eau potable...) sont restées sans réponse. Sur les 5 020 élèves inscrits, seuls 3 000 élèves ont repris la classe à Saint Martin. Les personnels demandent une révision des dispositifs d'alerte (consignes contradictoires), une meilleure prise en charge du rapatriement, une aide matérielle et un suivi psychologique. Parfois le rectorat a exercé une pression sur des reprises qui ont parfois été prématurées. Certains enseignants ont déménagé leur salle de classe seuls. Le traumatisme lié aux scènes de pillage est réel. Enfin, le rectorat a annoncé que les deux mois d'école manquants seraient récupérés sur les grandes vacances.

La FSU demande que le CHSCTA soit mobilisé et consulté, notamment en matière de reconstruction des établissements et d'accessibilité des locaux.

La DGRH précise qu'un point sur ce qui relève des conditions de travail sera effectué, notamment sur ce qui appelle une réponse directe des services ministériels.